

COMPTE-RENDU SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 7 janvier, à 18h00, le Conseil municipal de la commune de Verlhac-Tescou étant réuni à la salle des fêtes pour permettre le respect de la distanciation physique (pandémie COVID 19), après convocation légale de Michel REGAMBERT, Maire.

Présents : Jürg AEBI, Guy BRUT, Virginie CASTETS, Jérémie COSTES, Bertrand de MALEFETTE, Sabine EMPTAZ, Sébastien IZARD, Perrine LASSERRE, Jean-Pierre PERIES, Magali PEZOUS, Michel REGAMBERT.

Excusés : Philippe BERTRAND, Jean-Jacques DUCOS, Cédric TALABOT ayant donné pouvoir respectivement à Jürg AEBI, Michel REGAMBERT, et Magali PEZOUS, Geoffrey MALY n'a pas donné de pouvoir.

Pouvoirs : 3

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

M. Bertrand de Malefette souhaite faire des remarques sur ce point.

1) Jean-Pierre PERIES a été noté présent; or, il est arrivé en fin de réunion. Il n'était donc pas présent, de façon bien involontaire, étant donné qu'il n'avait pas reçu l'info relative au changement d'heure.

2) Au point 2, il avait été dit que le projet de passerelle sur le Nadalou était exclu du projet par la commune pour des problèmes financiers uniquement. Cependant, si l'association HIAUDE obtient des financements de particuliers pour la passerelle, elle pourrait être construite.

Le compte-rendu laisse apparaître que le maire s'oppose catégoriquement à la construction de la passerelle quel que soit le financement.

Sur le premier point, le maire répond qu'il va apporter la correction dans le compte-rendu. Jean-Pierre PERIES sera noté comme absent. De plus, tout sera mis en œuvre afin de s'assurer que les mails ont bien été délivrés aux destinataires.

Sur le point 2, effectivement, pour le maire il ne doit pas y avoir de passerelle construite sur le Nadalou et ceci quel que soit le mode de financement. La mise au vote n'a peut-être pas été assez explicite, mais ce projet se situe sur un chemin rural et l'entretien est de la responsabilité de la municipalité.

Monsieur Bertrand de MALEFETTE demande que cette question soit soumise à un nouveau vote.

La demande est acceptée, ce point sera inscrit à nouveau lors d'une prochaine séance.

2) Amélioration thermique du bâtiment mairie-cantine scolaire

Le maire donne lecture d'une circulaire du 24 décembre 2020 de Mme la Préfète de Tarn-et-Garonne avec pour objet : " Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) – exercice 2021".

Comme l'indique la circulaire, le gouvernement poursuit son engagement en faveur de l'investissement public qui participe à la relance économique, en soutenant les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux. Cet axe privilégié permettra également à la France de faire face à l'urgence écologique.

Le maire rappelle que pour la commune, il y a un projet de réaménagement intérieur du bâtiment qui abrite la mairie, la cantine scolaire et les anciens vestiaires sportifs.

Il propose de rajouter à ce projet la rénovation énergétique de ce bâtiment construit en 1990 et dont un récent diagnostic, établi par le PETR du Pays Midi-Quercy, confirme qu'il est fortement énergivore.

L'étude du bâtiment effectue un diagnostic, mais donne aussi des propositions d'amélioration chiffrées. Le scénario 3 (le plus complet) permettrait d'économiser 78% de l'énergie primaire et de passer ainsi de la catégorie D à la catégorie B. Ce scénario permettrait également de passer de l'étiquette D à l'étiquette A en matière de GES. Le tableau synoptique établi par Jürg AEBI, joint en annexe II, permet de visualiser la situation du bâtiment avant et après travaux.

Pour permettre le financement de ces travaux, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du Plan de relance, de demander également une subvention au Département, en sachant que notre enveloppe sera fortement impactée par d'autres opérations programmées. Au niveau de la Région, une demande prévue en 2020 a été reportée à 2021 et la demande de versement d'une subvention attribuée a également été reportée à une date non précisée. Le plan de financement proposé ne comporte pas de subvention de la Région.

Le maire demande donc aux membres de l'assemblée de se prononcer sur cette opération de rénovation énergétique du bâtiment « mairie-cantine » dont le plan de financement figure en annexe I de la présente délibération et qui interviendrait, en majeure partie, avant le réaménagement intérieur.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré;

CONSIDERANT :

- La nécessité, sur le plan économique et écologique, de poursuivre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux

DECIDENT A L'UNANIMITE :

- d'approuver le scénario n°3, le plus complet;
- de solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Département;
- d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce projet.

3) Vote des restes à réaliser de l'exercice 2020

En fin d'année comptable, il convient d'inscrire les restes à réaliser dans la comptabilité, qui figureront dans le compte administratif 2020.

A ce jour il y a l'opération « Aménagement global du bourg » qui est terminée et dont toutes les factures qui s'y rattachent ont été payées. A contrario, certaines subventions attribuées n'ont pas été perçues.

Le maire propose donc d'inscrire dans les restes à réaliser (RAR) de la section RECETTES Investissements, les sommes suivantes.

- Article 1321-13 = 11 140 € solde de la DETR 2018
- Article 1322-13 = 30 500 € totalité de la subvention de la Région

Pour l'opération Amélioration des performances énergétiques de l'école, les dépenses prévues seront inscrites au Budget Primitif 2021. Il en sera de même pour les recettes avec les montants qui figurent sur les arrêtés de subventions.

4) ACTUALITES/INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

AIPADAV (Association Aide Développement Animation Vallée Tarn et Tescou)

Lors de la réunion du conseil municipal du 18 juin 2020, Jérémie COSTES s'était porté volontaire pour être délégué titulaire de la commune auprès de cette association. Michel REGAMBERT avait accepté d'être son suppléant. Aujourd'hui, il ne peut plus assumer cette tâche.

Bertrand de MALEFETTE se propose comme suppléant de Jérémie COSTES.

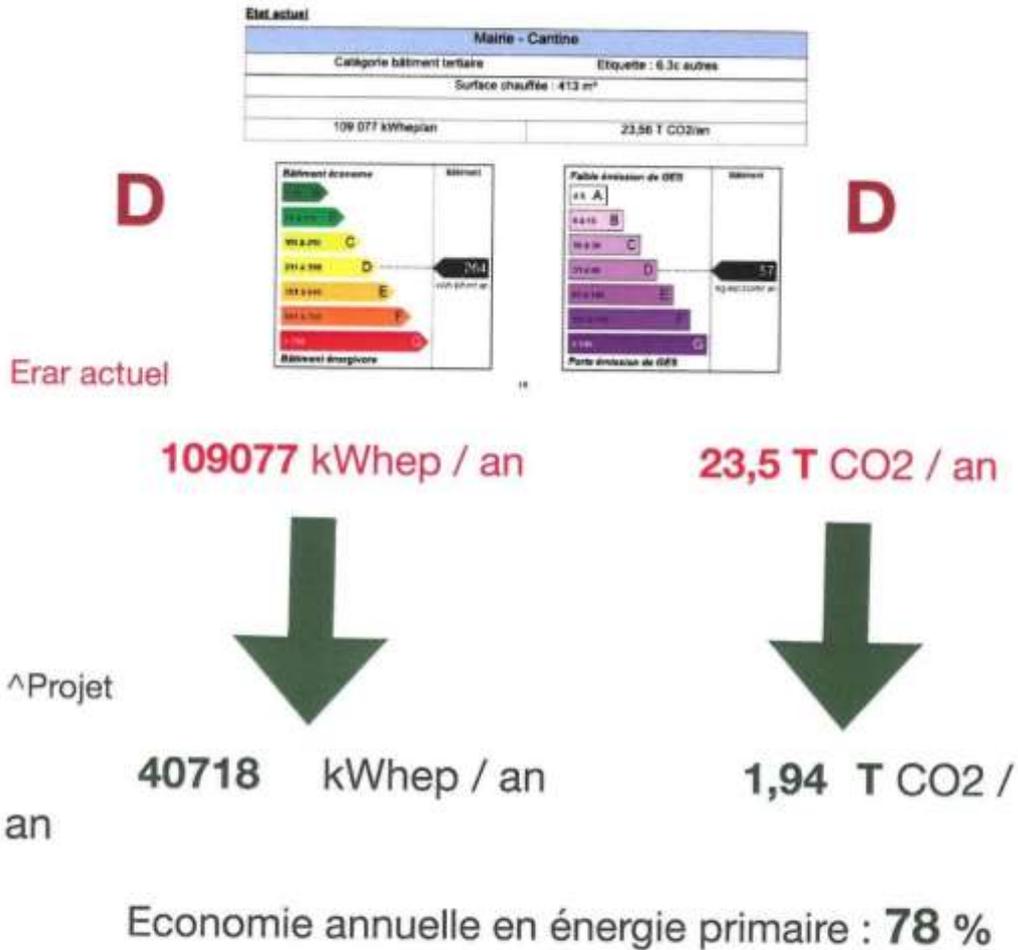
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

ANNEXE 1

PLAN de FINANCEMENT POUR OPERATION
« TRAVAUX d'AMELIORATION ENERGETIQUE DU BATIMENT
MAIRIE/CANTINE SCOLAIRE
Programmes DSIL 2021 – Plan de relance pour la rénovation
énergétique des bâtiments de Collectivités territoriales

| COUT DE L'OPERATION | H.T | T.T.C. | |
|---|--|-------------------------------|--------------------|
| Montant Estimatif des Travaux | 103 527 € | 124 232 € | |
| Imprévus | 5 000 € | 6 000€ | |
| Montant estimatif maitrise d'œuvre | 8 683 € | 10 419 € | |
| Dépenses Totales Prévisionnelles | 117 210€ | 140 651€ | |
| FINANCEMENT | | | |
| Financeurs | Subventions Sollicitées | Subventions Attribuées | Pourcentage |
| ETAT | 76 186 € | | 65 % |
| Département | 17 581 € | | 15 % |
| Région | Une demande en cours pour 2021 Pour autre opération « installation chaudière bois et micro réseau chaleur » | | |
| AUTOFINANCEMENT COMMUNE | 23 443 € | | 20 % |
| TOTAL GENERAL | 117 210 € | | 100 % |

Résumé des économies d'énergie et d'aménagement de la Mairie de Verilhac Tescou



Economie annuelle sur consommation d'énergie primaire (ep) : 63 %

* Etiquettes énergétiques théorique après travaux selon scénario 2

